

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 4 juillet 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire suppléant: Gilbert Béland

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant.

Le maire Maurice Chrétien ainsi que les conseillers Michelle Clouâtre et Sylvain Paradis sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-07-105

Il est proposé par René Desrosiers, appuyé par Noëlla Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de mai 2017 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Reddition de comptes pour collecte sélective des matières recyclables de l'année 2016;
7. Correspondance;
8. Lecture des revenus et dépenses du mois;
9. Approbation des comptes;
10. Autorisation de paiement de facture à Gilbert Sirois;
11. Autorisation de paiement de facture à Transport Rock Gagné;
12. Présentation du projet de règlement no 296-2017 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection;
13. Avis de motion avec dispense de lecture pour adoption du règlement no 296-2017 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection;
14. Adoption du projet de règlement no 297-2017 modifiant le plan d'urbanisme no 249-2011;
15. Avis de motion avec dispense de lecture dans le but d'adopter le règlement no 297-2017 modifiant le plan d'urbanisme no 249-2011;
16. Adoption du premier projet de règlement no 298-2017 modifiant divers éléments du règlement de zonage no 250-2011;
17. Avis de motion avec dispense de lecture pour règlement no 298-2017 modifiant divers éléments du règlement de zonage no 250-2011;
18. Adoption du projet de règlement no 299-2017 modifiant divers éléments du règlement de lotissement no 251-2011;
19. Avis de motion avec dispense de lecture pour règlement no 299-2017 modifiant divers éléments du règlement de lotissement no 251-2011;
20. Adoption du projet de règlement no 300-2017 modifiant divers éléments du règlement

- relatif aux conditions d'émission de permis de construction no 252-2011;
21. Avis de motion avec dispense de lecture pour règlement no 300-2017 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction no 252-2011;
 22. Adoption du projet de règlement no 301-2017 modifiant divers éléments du règlement de construction no 253-2011;
 23. Avis de motion avec dispense de lecture pour règlement no 301-2017 modifiant divers éléments du règlement de construction no 253-2011;
 24. Présentation du projet de règlement no 302-2017 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats no 254-2011;
 25. Avis de motion avec dispense de lecture pour règlement no 302-2017 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats no 254-2011;
 26. Abrogation de la résolution no 2017-06-97
 27. Signature de l'entente no 201554 avec le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Projet no 154-0-0177;
 28. Mandat au service d'ingénierie de la MRC de la Mitis - Offre du 27 juin 2017 - Services professionnels pour coordination et réalisation des plans et devis relatifs à la réfection du 3e Rang de Massé;
 29. Nomination d'un responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres 2017-02;
 30. Arrosage du jardin communautaire;
 31. Colloque de zone de l'ADMQ;
 32. Varia :
 - A) Achat d'outillage pour le garage municipal;
 - B) Fabrication et installation d'enseignes;
 - C) Mise au rebut de biens de la municipalité;

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-07-106

Proposé par Michel Paris
 Appuyé par Noëlla Ouellet
 Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 5 juin 2017 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MOIS DE MAI 2017 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour le mois de mai 2017 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- REDDITION DE COMPTES POUR COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE L'ANNÉE 2016

La directrice générale informe les élus que la **reddition de comptes pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2016** a été effectuée le 29 juin 2017.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2017-07-107

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$44837.84 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À GILBERT SIROIS

2017-07-108

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **paiement** d'un montant de \$846.18 à M. Gilbert Sirois de La Rédemption pour le **trappage de castors et démantèlement des barrages** sur la portion de la rivière Sauteuse située entre la route Massé et le 2e Rang de Massé. Ces travaux ont été effectués afin de baisser le niveau d'eau de la rivière le plus rapidement possible afin que le Ministère des Transports soit en mesure d'effectuer les travaux prévus sur la route Massé cet été.

11- AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À TRANSPORT ROCK GAGNÉ

2017-07-109

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **paiement de la facture numéro 0021 de Transport Rock Gagné** datée du 8 juin 2017 au montant de \$15 453.77 pour achat et transport de gravier afin de réaliser des travaux de réparation de la route du Portage suite aux inondations de mai 2017.

12- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 296-2017 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

La présentation du projet de règlement no 296-2017 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection a été effectué par M. Gilbert Béland, maire suppléant; de plus, une copie du dit projet de règlement a été remis à chacun des élus.

13- AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 296-2017 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement no 296-2017 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection.

14- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 297-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 249-2011

2017-07-110

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QU' un nouveau cadastre est entré en vigueur et que les plans doivent par conséquent être ajustés;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé par Michel Paris, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le projet de règlement numéro 297-2017** afin de modifier le plan d'urbanisme no 249-2011.

15- **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 297-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 249-2011**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par la conseillère Noëlla Ouellet dans le but d'adopter le règlement numéro 297-2017 modifiant le plan d'urbanisme no 249-2011.

16- **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 298-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 250-2011**

2017-07-111

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les chalets dans la zone 2 (AGF) et les habitations unifamiliales isolées dans la zone 4 (VLG), modifier les normes d'implantation dans la zone 7 (RCT), permettre des usages agricoles complémentaires à une habitation, apporter des améliorations aux dispositions interprétatives, apporter divers ajustements et mises à jour, augmenter le montant des amendes ainsi qu'ajuster les limites de zones du plan de zonage au nouveau cadastre rénové;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par René Desrosiers, appuyé par Michel Paris, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **adopte le premier projet de règlement no 298-2017** modifiant divers éléments du règlement de zonage no 250-2011.

17- **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE POUR RÈGLEMENT NO 298-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 250-2011**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller René Desrosiers dans le but d'adopter le règlement numéro 298-2017 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 250-2011.

18- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 299-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 251-2011**

2017-07-112

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des précisions sur le lotissement des terrains dans une courbe et sur les sanctions en cas de non respect du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris appuyé par Noëlla Ouellet, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le projet de règlement numéro 299-2017** modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 251-2011.

19- AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE POUR RÈGLEMENT NO 299-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 251-2011

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement numéro 299-2017 modifiant divers éléments du règlement de lotissement no 251-2011.

20- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 300-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO 252-2011

2017-07-113

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une précision à l'article concernant les sanctions en cas de non respect des dispositions du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction no 252-2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé par Michel Paris, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le projet de règlement numéro 300-2017** modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction numéro 252-2011.

21- AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE POUR RÈGLEMENT NO 300-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO 252-2011

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller René Desrosiers dans le but d'adopter le règlement numéro 300-2017 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction no 252-2011.

22- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 301-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253-2011

2017-07-114

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une mise à jour et des corrections ponctuelles au règlement de construction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Noëlla Ouellet, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le projet de règlement numéro 301-2017** modifiant divers éléments du règlement de construction numéro 253-2011.

23- AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE POUR RÈGLEMENT NO 301-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 253-2011

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller René Desrosiers dans le but d'adopter le règlement no 301-2017 modifiant divers éléments du règlement de construction no 253-2011.

**24- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 302-2017
MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS NO 254-2011**

La présentation du projet de règlement no 302-2017 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats no 254-2011 a été effectué à la demande du maire suppléant par Louise Boivin, directrice générale; de plus, une copie du dit projet de règlement a été remis à chacun des élus.

**25- AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE POUR
RÈGLEMENT NO 302-2017 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 254-2011**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par la conseillère Noëlla Ouellet dans le but d'adopter le règlement no 302-2017 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats no 254-2011.

26- ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 2017-06-97

2017-07-115

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **abroge la résolution no 2017-06-97** relative à l'autorisation de signature de l'entente no 201554.

**27- SIGNATURE DE L'ENTENTE NO 201554 AVEC LE MINISTRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROJET NO 154-00-
0177**

2017-07-116

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc concernant le **projet de préparation des plans et devis pour la reconstruction et l'urbanisation de la route 95830 (route Massé);**

CONSIDÉRANT que cette entente est conforme aux volontés du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par René Desrosiers, appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité:

QUE le maire, M. Maurice Chrétien et la directrice générale, Mme Louise Boivin, soient **autorisés à signer la dite entente** pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**28- MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MITIS
- OFFRE DU 27 JUIN 2017- SERVICES PROFESSIONNELS POUR
COORDINATION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS
RELATIFS À LA RÉFECTION DU 3e RANG DE MASSÉ**

2017-07-117

Considérant que la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local, soit des travaux de réfection du 3e Rang de Massé;

Considérant que dans sa lettre du 26 mai 2017, le Ministère des Transports du Québec nous confirme son accord de principe concernant notre demande d'aide financière;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte **l'offre du service d'ingénierie de la MRC de la Mitis** pour la coordination

et réalisation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux, relativement à la réfection du 3e Rang de Massé selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL, le tout tel que décrit dans sa proposition d'honoraires du 27 juin 2017 pour un coût de \$5500.56 taxes en sus.

29- NOMINATION D'UN RESPONSABLE EN OCTROI DE CONTRAT CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES 2017-02

2017-07-118

Considérant que la politique de gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc exige la nomination d'un responsable en octroi de contrat afin de fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale, en tant que responsable en octroi de contrat concernant l'appel d'offres de services no 2017-02 relativement à la réalisation de travaux de réfection du 3e Rang de Massé (projet AIRRL-2017-356).

30- ARROSAGE DU JARDIN COMMUNAUTAIRE

2017-07-119

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de fournir le service de remplissage du réservoir d'eau pour **l'arrosage du jardin** communautaire selon les besoins des utilisateurs du jardin.

31- COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

2017-07-120

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas Saint-Laurent** qui aura lieu à St-Ulric le 21 septembre 2017 au coût de \$75 pour les frais d'inscription.

32- VARIA

A) ACHAT D'OUTILLAGE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

2017-07-121

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat de l'outillage suivant pour le garage municipal:**

- Réservoir à essence 450 L (\$945) et pompe à essence (15 gal.) (\$505)
- Pompe 3 po Franklin (\$599.69) (Groupe Voyer Inc.)
- 2 dévidoirs de boyaux d'air rétractable: 3/8" x 50' pour petits outils (\$194.95) et 1/2" x 50' pour gros outils (\$219.95) (Macpek)

Les montants mentionnés ci-dessous sont approximatifs et avant taxes.

B) FABRICATION ET INSTALLATION D'ENSEIGNE

2017-07-122

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise:

- **l'ajout d'un panneau "Bienvenue" sur les deux enseignes d'accueil** au montant de \$385 chacun, total pour les deux enseignes

\$770 taxes en sus, selon l'offre de M. Daniel Roussel du 26 juin 2017;

- la **conception, fabrication et installation d'un panneau** avec même concept graphique que l'enseigne d'accueil et plaquette de distance **devant le restaurant du Coin St-Jean**, deux façades de \$445 chacune, pour un montant total de \$890 taxes en sus, selon l'option # 2 de l'offre de M. Daniel Roussel du 27 juin 2017.

C) **MISE AU REBUT DE BIENS DE LA MUNICIPALITÉ**

2017-07-123

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la **mise au rebut des biens ci-dessous**, soit la destruction des biens défectueux:

- Déchiqueteuse à coupe-micro de Bureau en Gros
- Chaise de bureau (bureau municipal)
- Bancs et tables à pique-nique (chalet des loisirs)
- Scène (chalet des loisirs)

33- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 21h45 et se termine à 22h12.

34- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 22h12.

Je, Gilbert Béland, maire suppléant, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Gilbert Béland, maire suppléant

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière